

Organisation de l'assistance informatique dans les établissements publics d'enseignement

Région Pays de la Loire

**Présentation de la nouvelle organisation
- Webinaire -**

11 juin 2025

Sommaire



Propos introductifs



Les grands principes d'évolution de l'organisation actuelle



La nouvelle organisation



L'expérimentation

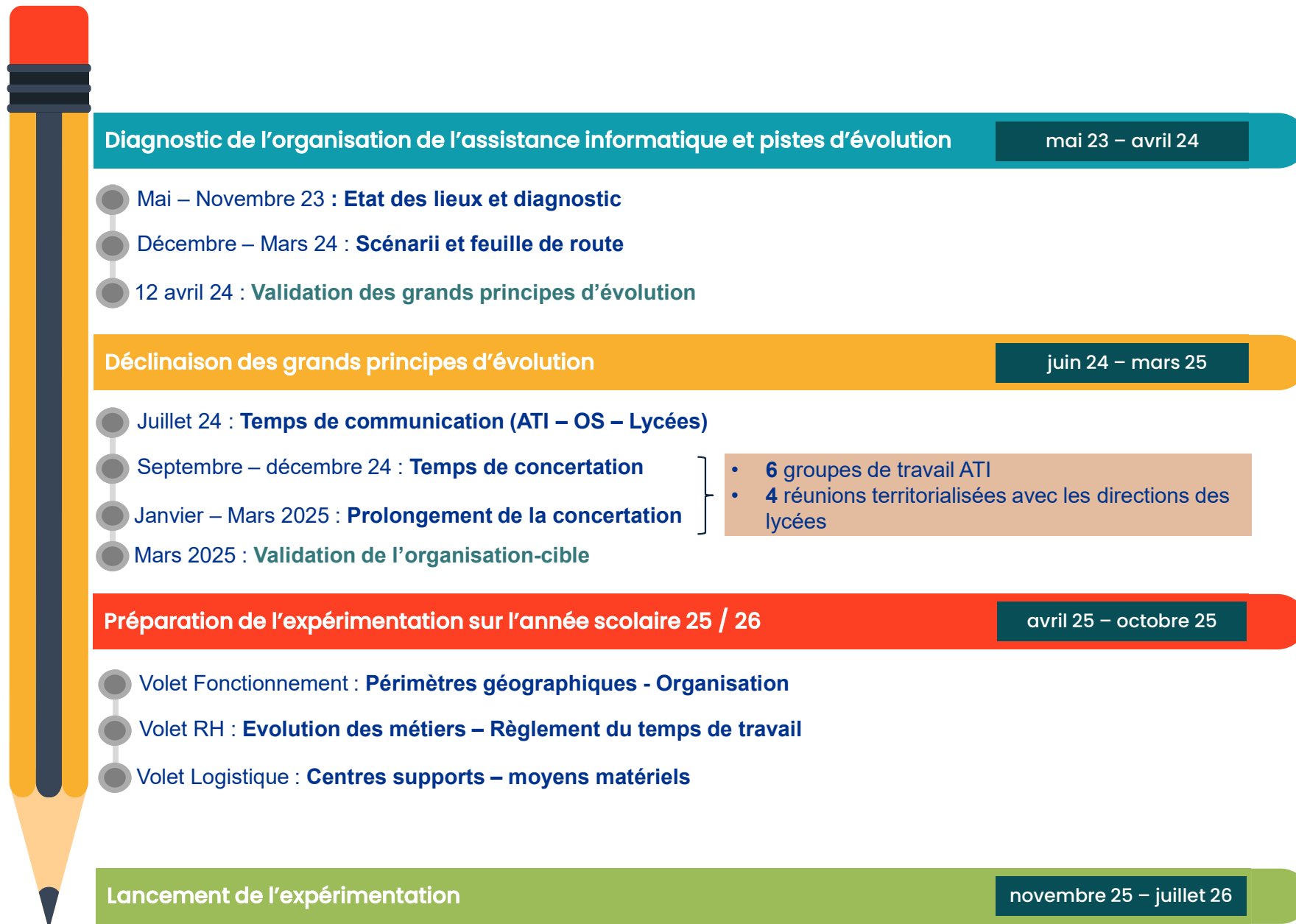


Temps d'échanges

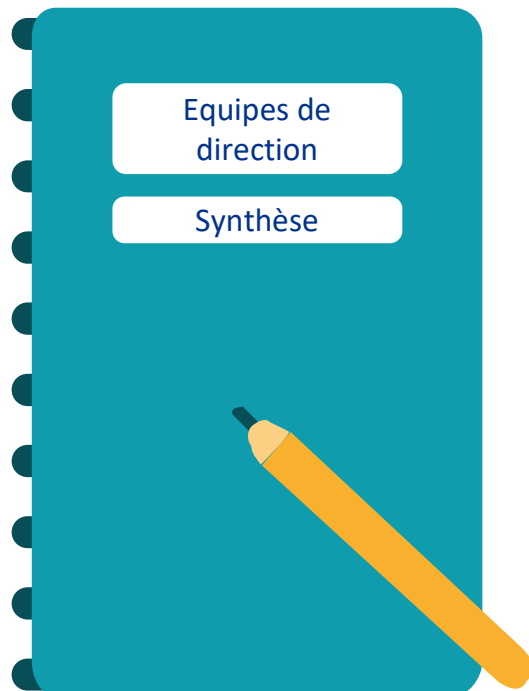


1. Propos introductifs

Synoptique de la démarche



Synthèse des rencontres avec les directions d'établissements



1

Points de convergence

- Une démarche de concertation appréciée
- Un intérêt partagé par le plus grand nombre en faveur d'une évolution du modèle actuel

2

Points de vigilance

- Présence physique régulière des techniciens au sein des lycées (maintenance du parc – proximité avec les équipes – réactivité...)
- Intérêt de la fonction ATI au sein de la communauté éducative
- Souhait de maintenir parfois les activités hors champs de compétences régionales. Certaines directions ont fait part d'un besoin de voir les techniciens participer aux projets transversaux des lycées.
- Enjeu de maîtrise de l'outil de gestion des demandes « ticketing ».

3

Points clefs :

- Une très large adhésion à l'organisation proposée à l'issue du premier temps de concertation
- Une expérimentation sur l'année scolaire 25/26.



2. Les grands principes d'évolution de l'organisation de l'assistance informatique

Rappel des principes d'évolution

Compte tenu des profondes mutations en cours et au regard des constats issus du diagnostic, **le fonctionnement actuel doit évoluer afin de garantir la qualité et la pérennité de l'assistance informatique des lycées autour de plusieurs ambitions.**

► 01. Consolider la qualité de service

- **Elaborer un catalogue de service afin d'harmoniser les pratiques.**

► 02. Moderniser le patrimoine applicatif et technique

- **Mettre à niveau les infrastructures numériques des lycées**

► 03. Améliorer l'attractivité des métiers

- **Revaloriser les métiers et disposer d'un parcours de formation adapté ;**
- **Améliorer les conditions d'exercice.**



▼ 04. Disposer d'une organisation en régie efficiente et efficace ▲

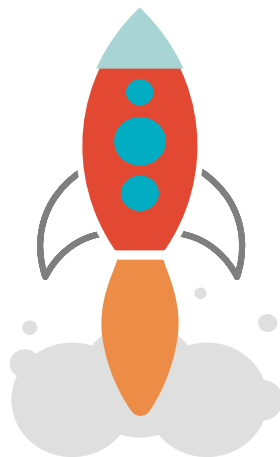
- **Proposer une organisation susceptible d'assurer la continuité de service et l'équité de traitement**

Les trois piliers de la nouvelle organisation



Consolidation du central

- Améliorer le pilotage des dispositifs
- Renforcer l'animation territoriale avec les ATI et les AF
- Maîtriser de nouvelles expertises en interne



Assistance informatique à l'échelle d'un bassin géographique

- Garantir l'équité de traitement des usagers
- Faciliter la diversification des missions
- Renforcer la cohésion et la montée en compétences



Rattachement hiérarchique ET fonctionnel des ATI à la D.E

- Renforcer la cohérence de la stratégie régionale en matière de numérique éducatif
- Simplifier la ligne managériale



3. La nouvelle organisation

Une évolution des métiers historiques

Une nouvelle organisation qui entraîne une évolution des métiers actuels et l'émergence de nouveaux acteurs



Evolution du métier d'Assistant Technique Informatique vers celui de Technicien Informatique



Profil de **Technicien Informatique de Proximité (T.I.P)**

Jours fixes au sein des lycées d'affectation et interventions ponctuelles au sein d'une zone de continuité de service (bassin géographique de proximité) en cas d'absence d'un collègue ou lors d'opérations nécessitant un renfort technique.

Profil de **Technicien Informatique de Secteur (T.I.S)**

Interventions à distance ou sur site, à l'échelle d'un secteur géographique.



Evolution du métier de Conseiller Informatique vers celui de Responsable Numérique de Secteur

Le métier de Conseiller Informatique (catégorie B) évolue vers celui de Responsable Numérique de Secteur (catégorie A) pour incarner la fonction hiérarchique et l'animation de proximité.

Par ailleurs et dans l'objectif de renforcer l'animation territoriale et le lien avec les équipes de direction des établissements, **le nombre de RNS sera de 7 à la rentrée scolaire 25/26** (+3 par rapport à l'existant)



Création d'un nouveau métier de Chargé d'Opérations / Chef de Projet Numérique

La création du métier de Chargé d'Opérations (C.O) a pour vocation d'internaliser certaines expertises nécessaires au bon fonctionnement de l'assistance informatique.

Le Pôle Expertise sera composé de **4 C.O à la rentrée 25/26**.

Les compétences des deux profils de T.I

Le Technicien Informatique de Proximité



Maintenance niveaux 1 & 2

Gestion des applicatifs pédagogiques

Support aux utilisateurs

Le Technicien Informatique de Secteur



Maintenance niveaux 2 & 3

Gestion des applicatifs métiers

Appui auprès des T.I.P

Les principes organisationnels



Un découpage territorial passant de 4 à 7 secteurs afin de renforcer l'animation territoriale de proximité



Un rattachement hiérarchique ET fonctionnel des T.I aux R.N.S



- **Des Techniciens Informatiques de Proximité** pour des interventions de Niveau 1 et 2 (notion de subsidiarité)
- **Des Techniciens Informatiques de Secteurs** pour des interventions poussées de Niveau 2 et 3 et un appui auprès des T.I.P



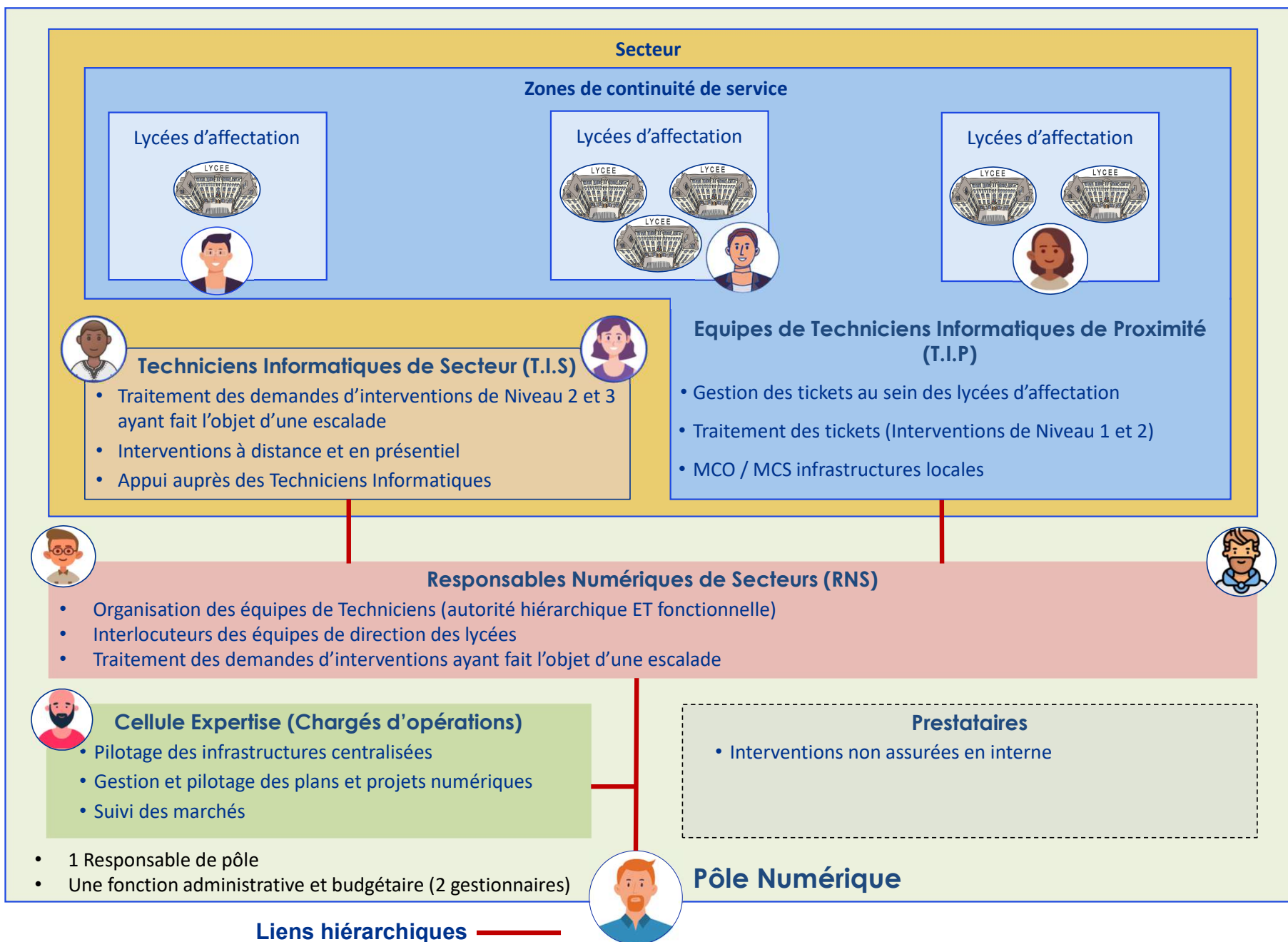
Affectation à chaque T.I.P d'un périmètre fixe de lycées mais dans une logique de postes partagés (sauf exceptions : taille des établissements / éloignement géographique...)



Un principe de continuité de service :

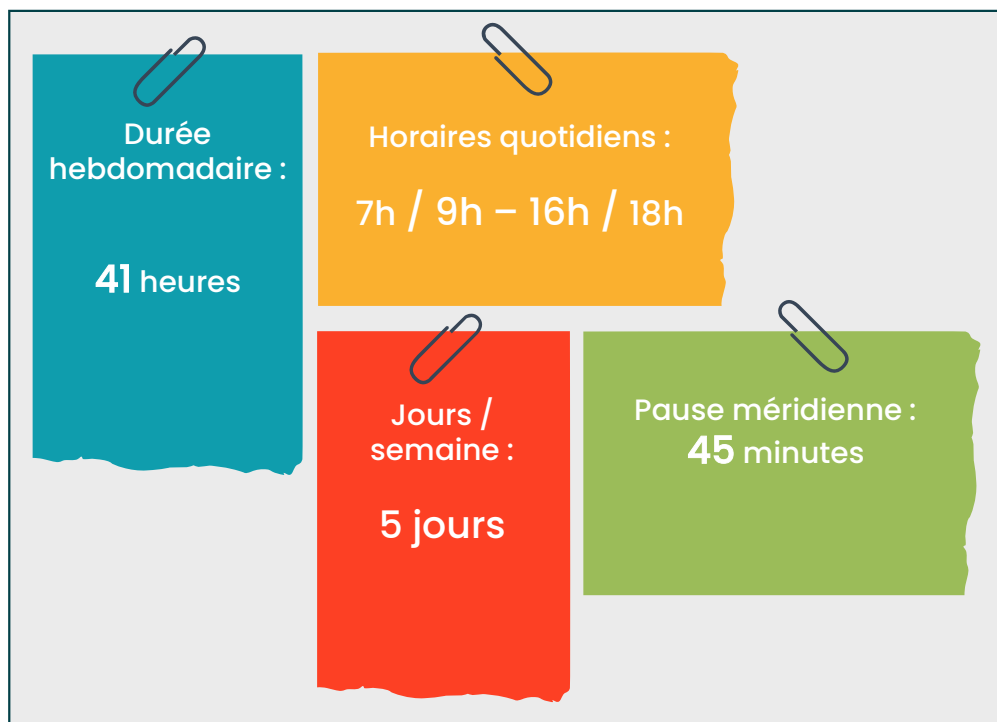
Travail en équipe au sein d'un « bassin de continuité de service » permettant de favoriser l'interconnaissance des infrastructures et garantir la continuité de service en cas d'absence d'un T.I.P ou d'intervention lourde nécessitant plusieurs ressources.

Schéma organisationnel



Organisation du travail

Règlement du temps de travail T.I.P au 1er septembre 2025



Organisation du travail pour les T.I.P des secteurs expérimentaux

- **Résidence administrative** : L'un des lycées d'affectation en concertation avec le RNS pour prise en considération de la situation personnelle de l'agent.
- **Organisation quotidienne** : Jours fixes sur les lycées d'affectation avec possibilité d'ajustement après validation du RNS
- **Organisation de la zone de continuité** : Interventions ponctuelles au sein des lycées de la zone de continuité (fréquence mensuelle à ajuster à l'issue de la phase d'expérimentation).
- **Restauration** : Prise des repas au sein des lycées d'affectation au tarif ARL.



4. L'expérimentation

Périmètre d'expérimentation

Conformément aux souhaits exprimés par certains d'entre vous, il est prévu une phase d'expérimentation pour la rentrée scolaire 25 /26

Périmètre de l'expérimentation :

Le principe de base est de lancer l'expérimentation sur les trois secteurs disposant historiquement d'un RNS, à savoir :



Le secteur du Maine et Loire – RNS : Kevin Barbier

Centre Support : **Chevrollier**



Le secteur Mayennais – RNS : Lucien Druault

Centre Support : **Réaumur Buron**

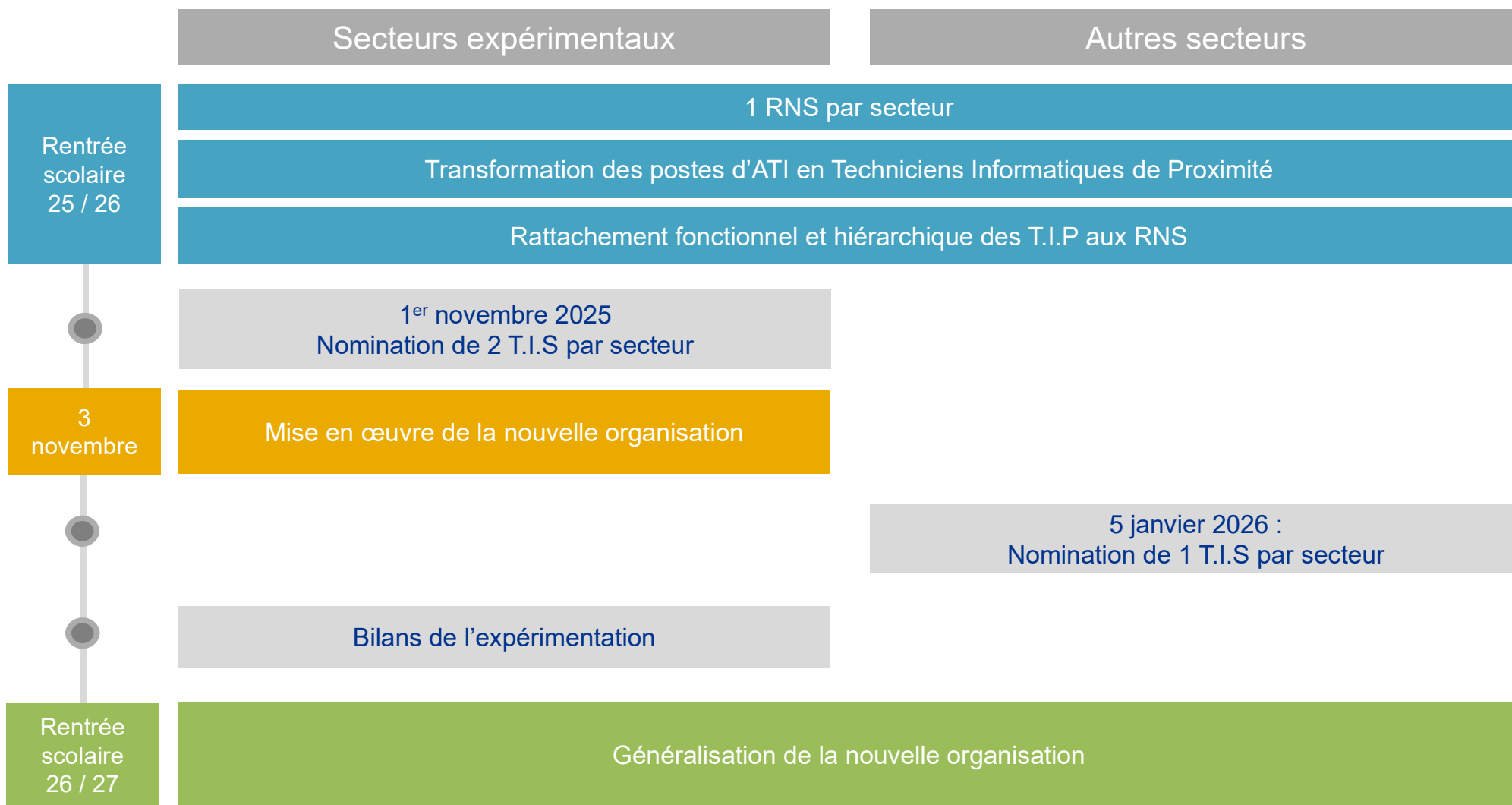


Le secteur Sud Loire – Cholet – RNS : Corentin Louatron

Centre Support : **Europe Schuman**

Périmètre d'expérimentation

Conformément aux souhaits exprimés par certains d'entre vous, il est prévu une phase d'expérimentation pour la rentrée scolaire 25 /26



Les zones de continuité par secteur

Rappel des objectifs des zones de continuité :

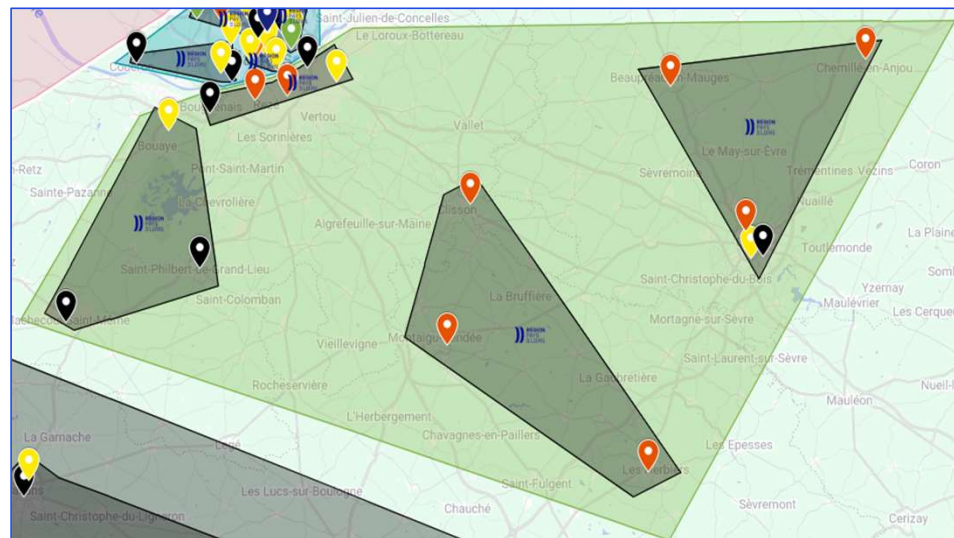
Favoriser le travail en équipe au sein d'un « bassin de continuité de service » permettant de faciliter l'interconnaissance des infrastructures et garantir la continuité de service en cas d'absence d'un T.I.P ou d'intervention lourde nécessitant plusieurs ressources

Principes de constitution des zones de continuité :

- Un regroupement de lycées sur un périmètre géographique réduit afin de **limiter les temps de déplacements**.
- Un nombre de lycées limités (moyenne de 3 à 5 lycées par zone de continuité) afin de **faciliter l'interconnaissance**
- Sauf exceptions, des Techniciens Informatiques de Proximité dédiés à la zone de continuité afin de **favoriser le travail en équipe**.

Secteur Sud Loire - Cholet

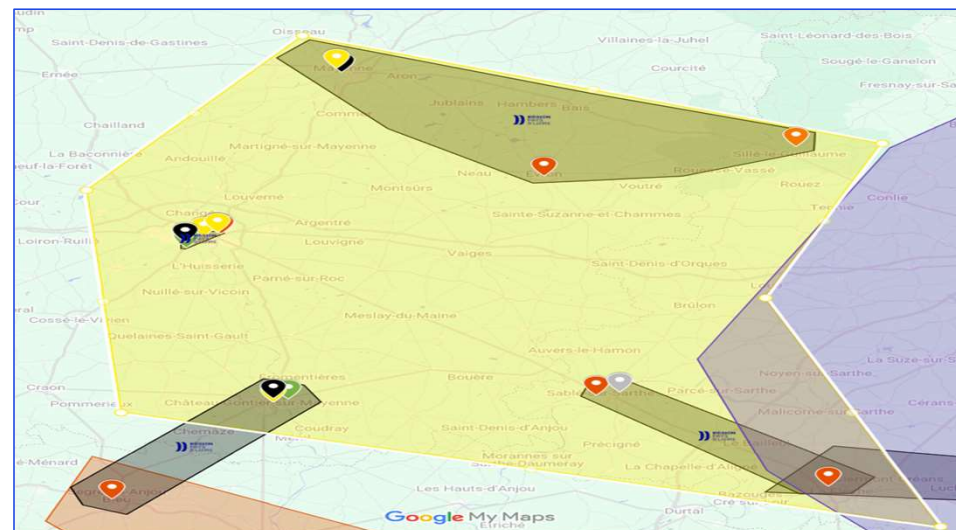
DPT	Code RNE	Nom du lycée	Ville
Zone de continuité de service			
44	0441656L	Pablo Neruda	BOUGUENAI
44	0440062D	Jean Perrin et Louis-Jacques Goussier	REZE
44	0441552Y	Les Bourdonnières	NANTES
44	0440537V	Les Savarières	SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE
44	0442095N	La Herdrie	BASSE GOULAIN
Zone de continuité de service			
44	0442309W	Alcide d'Orbigny	BOUAYE
44	0440352U	Louis Armand	MACHECOUL
Zone de continuité de service			
44	0442752C	Aimé Césaire	CLISSON
85	0851390Z	Léonard de Vinci	MONTAIGU
85	0851400K	Jean Monnet	LES HERBIERS
Zone de continuité de service			
49	0492430A	Julien Gracq	BEAUPREAU
49	0490054T	Renaudeau	CHOLET
49	0490054T*	La Mode	CHOLET
49	0490018D	Europe-Schuman	CHOLET
49	0492224B	Hyrome	CHEMILLE



Les zones de continuité par secteur

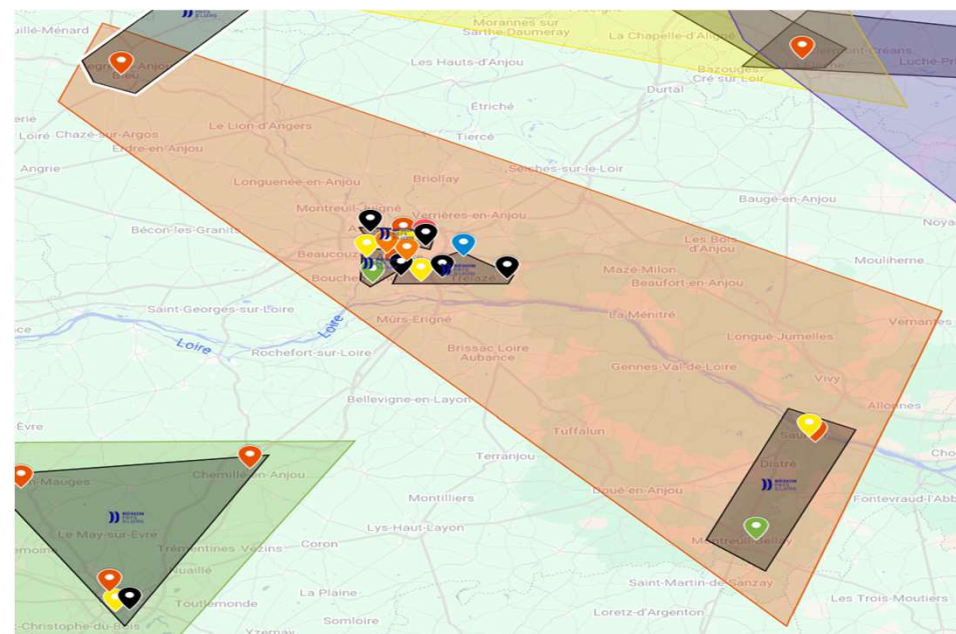
Secteur Mayenne

DPT	Code RNE	Nom du lycée	Ville
Zone de continuité de service			
49	0490782J	Blaise Pascal	SEGRE
53	0530040F	Pierre et Marie Curie	CHATEAU GONTIER
53	0530004S	Victor Hugo	CHATEAU GONTIER
53	0530520C	Haut Anjou LMA	CHATEAU GONTIER
Zone de continuité de service			
72	0720048L	Raphael Elie	SABLE SUR SARTHE
72	0721680K	Centre de Soins Daguét	SABLE SUR SARTHE
72	0720021S	Estournelle de Constant	LA FLECHE
72	0720012K	Racan	Montval sur Loir
72	0720013Y	Leclerc de Hauteclocque	Montval sur Loir
Zone de continuité de service			
53	0530081A	LEGTA Laval	LAVAL
53	0530778H	Gaston Lesnard	LAVAL
53	0530010Y	Ambroise Paré	LAVAL
53	0530011Z	Douanier Rousseau	LAVAL
53	0530012A	Réaumur et Buron	LAVAL
Zone de continuité de service			
53	0530016E	Lavoisier	MAYENNE
53	0530079Y	Léonard de Vinci	MAYENNE
53	0530949U	Raoul Vadepiéd	EVRON
72	0720055U	Paul Scarron	SILLE LE GUILLAUME



Secteur Maine et Loire

DPT	Code RNE	Nom du lycée	Ville
Zone de continuité de service			
49	0491966W	Henri Bergson	ANGERS
49	0490946M	Le Fresne LEGTA	SAINT GEMMES SUR LOIRE
49	0492061Z	Auguste et Jean Renoir	ANGERS
49	0490002L	Joachim Du Bellay	ANGERS
49	0490001K	David d'Angers	ANGERS
49	0490003M	Chevrollier	ANGERS
Zone de continuité de service			
49	0490005P	Simone Veil	ANGERS
49	0492148U	Jean Bodin	LES PONTS-DE-CE
49	0491646Y	Ludovic Ménard	TRELAZE
49	0490925P	EREA Les Terres Rouges	SAINT BARTHELEMY D'ANJOU
49	0490013Y	Narcé	LOIRE AUTHION
Zone de continuité de service			
49	0490801E	Paul Emile Victor	AVRILLE
49	0492123S	Jean Moulin	ANGERS
49	0490784L	Henri Dunant	ANGERS
49	0492089E	Emmanuel Mounier	ANGERS
Zone de continuité de service			
49	0490055U	Sadi Carnot - Jean Bertin	SAUMUR
49	0490963F	Edgard Pisani LPA	MONTREUIL BELLAY
49	0490040C	Duplessis-Mornay	SAUMUR





5. Temps d'échanges